© Drogues Info Service - 29 juin 2025

Vos questions / nos réponses

alcool debut de grossesse

Par Profil supprimé Postée le 22/11/2011 21:33

> bonjour voila je vien d'apprendre ma grossesse qui et de 1 mois ne me sachant pas enceinte j'ai donc gardé une mauvaise hygiene de vie je fumé et j'ai meme bu de l'alcool lors d'une soiré (3 4 verre de vodka orange) a 3 semaine 3 semaine et demi de grossesse je precise que j'ai tout areté en apprenant cette grossesse ma question et la suivante quel sont les risque pour mon bébé de cette alcool occasionel? ya t-il risque de malformation? (ou autre) faut il que j'avorte merci de me repondre j'angoisse et j'ai très peur merci

---

Mise en ligne le 24/11/2011

Bonjour,

Malheureusement, pendant la grossesse, il n'y a pas de consommation d'alcool sans risque. C'est la raison pour laquelle il est recommandé de ne pas boire d'alcool pendant la grossesse. Votre consommation de 3-4 verres d'alcool à la 3ème semaine de grossesse constitue effectivement une prise de risque qui peut en théorie provoquer des malformations. Cependant ce risque est vraiment à relativiser. Tout d'abord vous n'avez bu qu'une seule fois de l'alcool et, même si c'était dans des quantités qui peuvent représenter un danger, vous n'êtes pas du tout la seule femme à qui cela soit arrivée sans pour autant que cela ait de conséquences chez celles-ci. En fait votre consommation d'alcool à soi seule ne peut pas justifier une décision d'avortement dans la mesure où il n'y a peut-être rien eu du tout. Ce qui est positif c'est notamment qu'il n'y a pas eu d'autres consommations d'alcool, que c'était une seule fois.

En d'autres termes nous ne pouvons pas vous dire qu'il n'y a pas de risque de malformation. Mais nous pouvons vous dire quand même que ce risque est limité et qu'il est sans doute prématuré de prendre sur cette seule base une décision d'avortement. Nous vous recommandons de vous adresser au service d'addictologie de l'hôpital La Fraternité de Roubaix dont nous vous donnons les coordonnées ci-dessous. Ce service, qui connaît bien le sujet de la prise d'alcool au cours de la grossesse, sera à même de discuter avec vous de votre prise de risque. Il pourra le cas échéant vous accompagner aussi dans la surveillance de votre grossesse.

En cessant toute consommation de tabac et d'alcool en apprenant votre grossesse vous avez pris une bonne décision.

Bien à vous.